



**Continuité de l'action du SNUipp 06 en cette période:
toujours présent-es !**

Afin que les collègues puissent continuer à nous joindre : privilégiez les mails et laissez vos coordonnées téléphoniques si les questions sont trop complexes à poser par mail. Nous relevons les mails tous les jours et répondons à de très nombreux questionnements.

A très vite nous l'espérons, bon courage à toutes et tous



Sans syndiqué.es, pas de syndicat
pour défendre notre profession et notre métier,
pas de représentant.es des personnels pour vous renseigner sur le terrain,
au téléphone, par mail ou sur les réseaux sociaux

Cliquez ici pour adhérer en ligne
Téléchargez le bulletin d'adhésion ici

2019-2020 - Lettre du SNUipp-FSU n°76

Sommaire

SE SYNDIQUER, sans syndiqué-e, pas de syndicat !

Masques académiques

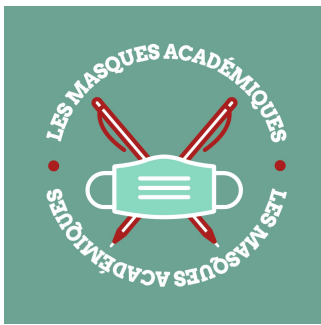
Corona virus

Carte scolaire

PFSE

Ineat/exeat ; Mouvement intra départemental

Congés de formation professionnelle



Les "Masques académiques" sont décernés à...

Notre professionnalisme, notre engagement dans cette crise et notre dévouement ne peuvent être niés (n'est-ce pas, Sibeth NDiaye ?). Chaque enseignant fait de son mieux pour assurer la continuité pédagogique, en entretenant les acquis, en essayant de ne laisser aucun élève au bord du chemin... L'accueil des enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise est assuré par des enseignants volontaires qui manquent souvent de protections, de masques, ... Le ministre ne cesse de nous remercier publiquement...

MAIS :

Tout comme l'hôpital public, les écoles et l'ensemble des services publics en général sont victimes de multiples attaques depuis de nombreuses années : effectifs de plus en plus faibles, moyens réduits au maximum, fermetures de structures, mépris de la part de nos représentants nationaux, ...

La Fonction Publique a été affaiblie par une réforme injuste, privant les usagers de services publics de proximité et privant les fonctionnaires d'une gestion équitable et transparente de leur carrière (après la destruction des CAPD et du paritarisme) La dernière attaque encore en cours est la réforme des retraites qui touche tous les salariés.

Nous n'oublions pas que si nous en sommes là, ce n'est pas par hasard. Ces attaques répétées, nous les avons dénoncées et combattues à chaque fois.

Aujourd'hui, nous sommes remerciés par notre ministre mais qu'en sera-t-il demain ?

Chacun de nous ne se verra pas attribuer la moindre reconnaissance pour sa contribution à la gestion de la crise (et ce n'est d'ailleurs pas ce que nous demandons !) : les promotions seront faites, en l'absence de contrôle par les organisations syndicales, au bon vouloir des IEN. Quant aux palmes académiques n'en parlons pas.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU 06 vous propose de vous honorer des "masques académiques". Félicitations !

Grâce à ces masques académiques, nous affichons notre volonté de reconstruction d'un service public de qualité et de la reconnaissance de ses acteurs dans la société. Nous continuerons d'assumer notre rôle dans cette crise avec professionnalisme mais, nous serons aussi là après pour ensemble en faire le bilan.

Prenez soin de vous et de vos proches

Bon courage à toutes et tous



COVID-19 INFOS

Le SNUipp-FSU a mis en place une Foire Aux Questions suite aux nombreuses sollicitations dues, pour partie, aux incohérences à tous les niveaux hiérarchiques.

Cette FAQ a pour objectif d'apporter des réponses administratives et syndicales : elle est amenée à s'enrichir en fonction des problématiques rencontrées sur le terrain et des évolutions liées à la gestion de la crise.

COVID-19 : la FAQ

LIRE : <https://www.snuipp.fr/actualites/posts/covid-19-la-foire-aux-questions>

Des MASQUES, Monsieur le Ministre !

Alors que commandes et fournitures de matériels de protection sont en train d'être organisées, le SNUipp-FSU s'adresse en urgence au ministre pour que les enseignantes et les enseignants qui accueillent actuellement dans les écoles des enfants des personnels soignants soient inscrits sur la liste des « bénéficiaires prioritaires des personnels protégés », afin de bénéficier de masques de protection.

LIRE le courrier :

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/des-masques-monsieur-le-ministre>

Blanquer 30/03/20, Europe 1 :

"On maintient les vacances de Printemps.(...) Les professeurs ne donneront pas plus de travail que d'habitude. Les vacances doivent rester les vacances.(...) Mon message pour les professeurs : vous serez en vacances comme lors de toutes vacances."



ACCUEIL des élèves des personnels soignant élargi à compter de Mardi 31/03, à d'autres professions de parents dont il faut accueillir les enfants : toujours sur la base du volontariat.

- les gendarmes
- la police nationale
- les sapeurs pompiers professionnels
- les agents de la préfectures nécessaires à la gestion de la crise.

Mêmes conditions que précédemment: 1 seul parent dans la liste des professions suffit mais il faut s'assurer qu'il n'a pas d'autre mode de garde.

- pas plus de 50 individus (enfants + adultes) par site
- pas plus de 5 élèves par groupe qui inclut un ou plusieurs enfants d'école maternelle
- pas plus de 8 enfants par groupe constitué exclusivement d'enfants d'école élémentaire



Le dossier du SNUipp-FSU 06 actualisé au jour le jour

<http://06.snuipp.fr/spip.php?article7844>

A NOTER :

MESSAGE DU RECTORAT DE NICE (27 mars 2020)

Continuité des opérations de paie des personnels de l'académie de Nice

Les appels reçus sur la permanence téléphonique du rectorat témoignent de l'inquiétude de certains de nos personnels au sujet d'un éventuel impact de la situation de confinement sur le versement de leur rémunération. Il convient de les rassurer sur la base des informations suivantes :

La paie du mois de mars est assurée. Elle a été préparée et réalisée avant la mise en place du confinement.

La paie du mois d'avril sera également assurée selon une procédure dérogatoire définie par la DGFIP qui sera éventuellement reconduite au mois de mai. Cette procédure dérogatoire consistera à calculer la paie du mois d'avril sur la base des informations connues dans les systèmes d'information de la DGFIP pour la paie du mois de mars, ce qui équivaldra à reproduire la paie du mois de mars en y apportant certaines modifications :

- les HSA seront maintenues,
- les imputations exceptionnelles (retenues pour fait de grève, jours de carence,...) du mois de mars ne seront pas reconduites,
- les événements ponctuels éventuels (HSE, CET,...) postérieurs à la paie du mois de mars ne pourront pas être pris en compte. Par contre, ils feront l'objet de régularisations à l'issue de la période de confinement.

De plus, dans ce cadre dérogatoire, une procédure d'acomptes est mise en place pour les nouveaux entrants, les réactivations de dossiers (suite à une réintégration par exemple) et les congés de formation professionnelle.



Attention changement de date : Groupe de travail VENDREDI 3 AVRIL

CTSD et décisions le MARDI 7 AVRIL.

Si la dotation départementale de 38 postes pour la rentrée 2020 est la plus importante depuis 3 ans, elle reste sous-dimensionnée pour répondre aux besoins des écoles des Alpes-Maritimes. La mesure de plafonnement de 24 élèves en GS sera l'exception plutôt que la règle tandis que celle du dédoublement des GS en EP n'est plus une priorité ministérielle...

Malgré les demandes du SNUipp-FSU, nationalement comme départementalement, de surseoir aux opérations de carte scolaire, le DASEN des AM maintient les instances en visio conférence.

En effet les conditions d'un dialogue social approfondi ne sont pas réunies dans cette séquence inédite, le travail des élu-es du personnel étant particulièrement contrarié du point de vue de leur relation aux équipes pédagogiques, en période de fermeture des écoles et une vision ne peut remplacer des échanges directs et contradictoires -, La précipitation du ministère, des recteurs et DASEN est complètement décalée au vu des urgences du moment.

Le SNUipp-FSU a écrit au DASEN dans l'optique des ces prochaines échéances et travaille activement "à distance" pour préparer ces réunions.

LIRE le COURRIER : <http://06.snuipp.fr/spip.php?article7788>

Malgré le contexte, les militant-es du SNUipp-FSU travaillent activement sur les documents fournis par l'IA en lien avec les écoles et les collègues.



Du répit pour la carte scolaire ?

Pas de fermetures de classes dans le rural, révision de l'équilibre ouvertures-fermetures en milieu urbain et report des décisions dans les départements : le ministre a pris en compte le vent de colère qui commençait à souffler un peu partout en France.

Aucune fermeture de classe en milieu rural sans l'accord du maire. La mesure, annoncée par le ministre de l'Éducation nationale à l'occasion d'un journal télévisé, prolongerait celle prise en 2019 de ne fermer aucune école rurale sans ce même accord.

La rue de Grenelle se serait également engagée à être en mesure de décider moins de fermetures, ayant obtenu une « enveloppe » de postes supplémentaires pour prendre en compte le caractère exceptionnel de la situation. Et de pouvoir ainsi revoir l'équilibre ouvertures-fermetures en milieu urbain.

Dans une période où les réunions en présentiel sont interdites, où les maires et les conseils municipaux n'ont pas tous été élus, où le pays vit au ralenti, où enseignantes et enseignants sont mobilisés pour assurer une activité scolaire et un lien avec les familles et les enfants, il était incompréhensible que les cartes scolaires se tiennent comme si de rien n'était.

LIRE LA SUITE :

<https://www.snuipp.fr/actualites/posts/un-peu-de-ciel-bleu-pour-la-carte-scolaire>



Le SNUipp-FSU 06 alerte le DASEN des Alpes Maritimes sur la situation actuelle pour les PFSE et pour leur validation, ainsi que sur les conséquences d'un éventuel report du CRPE.

Nous avons également soulevé le problème du report du CRPE et ses conséquences.

LIRE ICI : <http://06.snuipp.fr/spip.php?article7872>



Le SNUipp-FSU s'est adressé au MEN pour lui demander la suspension de l'application des lignes directrices de gestion qui prévoient la suppression de tous les groupes de travail et Capd relatives au mouvement, afin d'associer les représentant-es du personnels car leur expertise sera garante du bon déroulement de celui-ci.

Dans le département, la circulaire du mouvement intra départemental n'est pas encore parue.

Calendrier PREVISIONNEL A CONFIRMER et donc susceptible d'évoluer

**Ouverture du serveur IPROF pour le Titre définitif :
du 20 avril au 3 mai 2020**

Puisque de fait il faut attendre que les opérations de carte scolaire soient terminées avant même de commencer le mouvement. Sachant que les personnels de la Dsden et le fonctionnement des services sont eux aussi fortement impactés par la crise sanitaire actuelle.

Nous ne pourrons de fait organiser cette année des réunions spéciales « Mouvement » mais malgré le contexte très difficile, le SNUipp-FSU sera présent à vos côtés pour vous renseigner au mieux, vous conseiller, vous défendre par tous les moyens possibles !



INEAT/EXEAT 2020

Demandes en cours

- avant le 5 AVRIL (pour les collègues du 06 qui veulent quitter le département)
- avant le 30 AVRIL (pour les collègues souhaitant demander un INEAT dans le 06)

N'hésitez pas pour toute question

Nous vous conseillons d'adresser aussi par mail vos demandes à l'IA

AVEC COPIE au SNUipp-FSU 06



CONGES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les récépissés ont été envoyés chez les IEN à la fermeture du serveur.

Il FAUT renvoyer le récépissé vérifié + plaquette de formation + lettre de motivation à l'IA avant le 30 mars si possible

COPIE au SNUipp-FSU

Groupe de travail en visio conférence le LUNDI 6 AVRIL



SNUipp FSU Alpes Maritimes sur Facebook

SNUipp-Fsu 06 : <http://06.snuipp.fr> Mail : snu06@snuipp.fr

Adresse : 34 avenue du docteur Ménard 06 000 Nice

Tél : 04 92 00 02 00

SNUipp National : <http://www.snuipp.fr>

Pour ne plus recevoir de mails de cette liste, cliquez sur le lien ci-dessous et saisissez votre adresse e-mail : http://list.snuipp.fr/cgi-bin/mailman/listinfo/snu06_infos

